

Projets et citoyenneté

**La nappe phréatique
et l'usine à déchets
ou le récit d'un conflit
annoncé pour cause
de déficit de débat
démocratique.**

**par Marie-Josèphe
Carrieu-Costa**
*Consultante en développement
Amble-Consultants*

L'histoire que nous évoquons ici est une histoire simple : un important aquifère sous un sol karstique fragile. Pour être plus précis, un véritable « château d'eau », une nappe phréatique, sous un causse calcaire, déjà entamé par des exploitations de pierre plus ou moins bien contrôlées, perturbant ces fragiles feuilletages. Un modeste centre de tri d'ordures ménagères s'y implante. Puis, par une politique d'extensions successives, d'acquisitions de terrains, c'est aujourd'hui une véritable zone industrielle centrée sur le tri et le traitement de déchets qui est projetée, oubliant les eaux souterraines, les sources qui alimentent les populations avoisinantes, les

rivières et le fleuve voisins, les cultures traditionnelles développées sur leur qualité (AOC) et qui font vivre la région. Une politique des petits pas des élus et des services de l'Etat, qui les entraîne de fait à négliger les études d'impact, les mémoires paysannes, les environnementalistes locaux, jusqu'au moment où un épandage de fluorescéine sur le site se retrouve dans les verres des habitants, à plusieurs kilomètres de là, et révèle une situation à risques, cristallise les mécontentements, et fait s'organiser l'offensive et la résistance des populations, certes un peu tardivement par rapport aux démarches et logiques engagées par ailleurs. On se retrouve dans un face à face conflictuel ; alors qu'un travail en participation pouvait être mené, on se retrouve entraîné dans ces logiques qui conduisent aux catastrophes annoncées telle que, quotidiennement, la presse nous les rapporte - contaminations, pollutions, inondations, etc. pour lesquelles on avait dit, écrit, on savait...

Pouvait-on éviter, par l'exercice d'une meilleure citoyenneté, d'un plus grand sens des responsabilités, que la démocratie ne se bloque et corriger cette situation plus en amont ? Mais comment débattre et informer dès le début de projets « techniques », comment être assez critique par rapport aux normes et réglementations pour ne pas se contenter de les aligner face aux contraintes naturelles repérées, comment ré-imaginer des alternatives en suscitant des lieux d'écoute et de parole, comment reprendre contact avec le terrain et travailler en empathie avec lui ? Comment faire que les services de l'Etat restent des experts libres portant des voies plurielles de résolution des problèmes au service de la démocratie ? Comment introduire une vigilance dans les problèmes d'environnement par une vraie rigueur dans les autorisations ? Autant et plus de questions pour une histoire simple, qui ne se veut pas polémique, mais livrée à la réflexion pour aider à agir mieux.

Le temps, le lieu, les hommes

L'histoire se passe dans un département français jusqu'alors économisé par la révolution industrielle lourde du XIX^e siècle et qui a, pour l'essentiel, trouvé son équilibre actuel dans des productions traditionnelles dynamisées par de nouveaux objectifs de qualité, d'exportation, et dans un développement touristique et culturel attirant les vacanciers saisonniers, mais aussi pas mal de retraités français et étrangers. Un développement associé à l'image d'une région authentique, aux produits « sains ». Quelques entreprises y sont implantées, bénéficiant d'une main-d'oeuvre attachée à la qualité de vie du pays.

A l'encontre d'autres départements, celui-ci n'a jamais eu l'image de pourvoyeur d'emplois et n'a donc pas attiré de fortes vagues d'immigrations - y compris de l'intérieur du pays - et les crises aiguës liées au chômage y ont été atténuées.

La ruralité dominante sans doute, la dépendance trop proche et lointaine à la fois de deux grandes métropoles universitaires, entre autres facteurs, ont sans doute freiné l'implantation de filières d'enseignement supérieur en particulier, limitant de fait l'essai-

mage d'activités de matière grise. Une tradition politique relativement homogène et enracinée dans le terroir assurait jusqu'alors une délégation confiante des pouvoirs aux élus, y compris lors de la décentralisation venue renforcer cette tendance.

Ce passé a son importance, conditionnant à priori dans les populations des représentations partagées, assez stables et conviviales de l'environnement. De façon analogue, la gestion du département à différents niveaux était en miroir par rapport à ce constat : services administratifs et techniques de l'Etat, des collectivités territoriales ou consulaires tranquilles, consolidant les dynamiques existantes, intégrant tant bien que mal dans les potentiels existants les exigences de modernité, se saisissant des opportunités externes pour en imprégner le territoire et le faire réagir (AOC, qualités, labels, tourisme, etc.).

Des évolutions sociologiques se font néanmoins jour.

✓ Près de la ville, les habitations rurales et les nouvelles implantations familiales sont de plus en plus le fait d'urbains qui, venus à la campagne, tiennent à en conserver les valeurs- de même que les retraités nombreux, en retour vers leurs origines ou même étrangers mais tenant à la qua-

lité de la vie. Quant aux paysans, ceux qui survivent sont ceux qui d'une part le veulent fortement et s'investissent dans leur développement commercial, informatique y compris, et qui ont aussi les moyens de ce type de développement : formations, implantations de technologies modernes, capacités de gestion et de commercialisation.

✓ Les carrières des politiques et des administratifs sont souvent, et de plus en plus, orientées par les regards, les jeux et les équilibres parisiens plutôt que par le terrain. Les maires de village, attachés surtout à leur territoire, se retrouvent assez seuls, impuissants et coupés des autres types de représentants de groupes administratifs, techniques ou politiques.

Cette histoire illustre bien ces phénomènes où les locaux viennent demander de l'aide auprès des nouveaux arrivants, leur supposant une communauté de langage, une proximité avec les politiques et les gestionnaires publics.

Un manque d'analyse quant à toutes ces évolutions (on commence néanmoins à voir des articles et des livres qui rendent compte de ce phénomène) [1], des lacunes en matière de réglementations et une rigueur insuffisante, conduisent à des comporte-

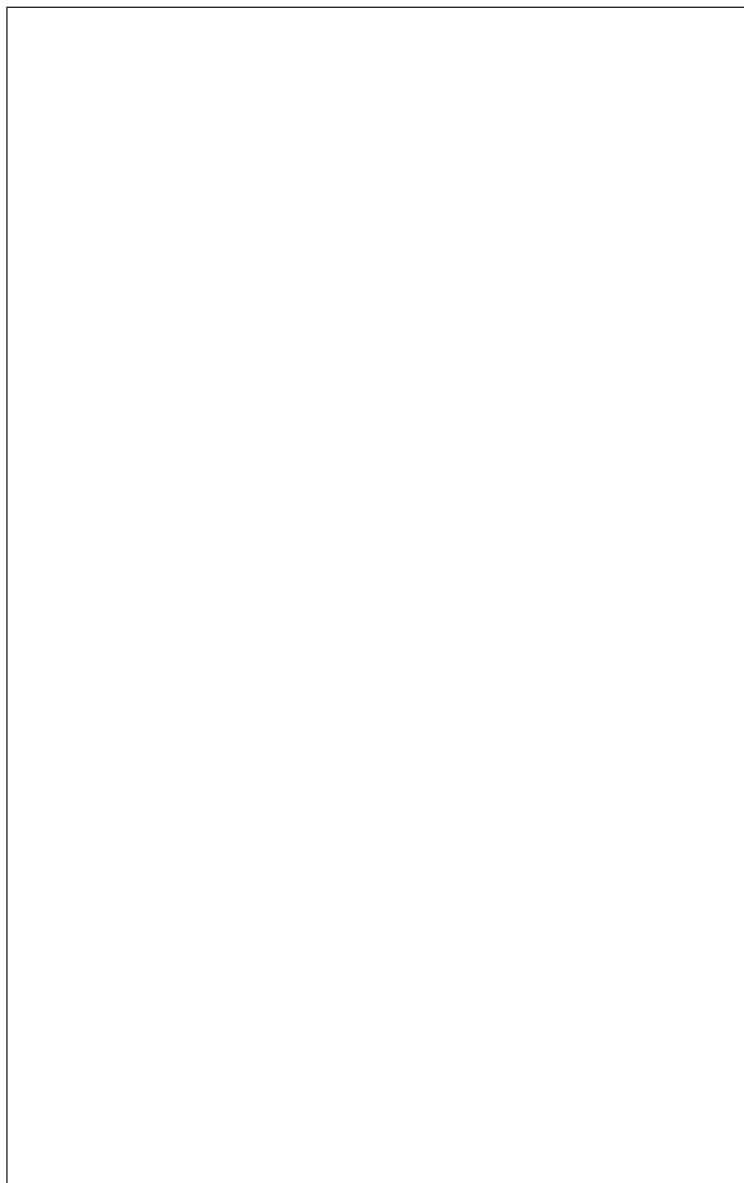
ments conflictuels, à des confiscations de paroles, à des déficits de communication et de concertation, plutôt qu'à la mise en place des outils régulateurs permettant aux projets de se créer et de se concrétiser de façon plus participative, et autorisant une meilleure expression de la citoyenneté et de sa créativité.

L'intrigue

Un premier site...

C'est dans ce climat à priori et en apparence serein que, sous l'impulsion de politiques « éclairés », se met en place à partir de 1993, c'est-à-dire tôt par rapport à la France dans son ensemble, le tri sélectif des ordures ménagères par les foyers, accompagné de l'installation d'un petit centre de tri, situé sur un plateau calcaire, au-dessus d'une nappe phréatique, en fait dans le fief du promoteur, centre offrant quelques contrats à temps partiel à des personnes peu qualifiées.

La construction de ce centre sera commencée avant l'octroi de toute autorisation car, dans ce petit pays, on ne doute pas de l'aboutissement de ce genre d'initiatives, et on n'a pas le sentiment de prendre un vrai risque financier ni de défier les autorités en prenant un peu



Le tri et le traitement des déchets, comme toute autre industrie, doit pour survivre trouver de l'aliment : les besoins s'accroissent donc et deux autorisations d'extensions au centre de tri initial sont successivement accordées.

d'avance. En cela on reproduit une certaine facilité locale, par exemple d'exploiter des carrières qui depuis longtemps ravageaient l'environnement, pas seulement au sens paysager du terme mais en fragilisant les

sols et les eaux de ruissellement sous-jacentes, sans que personne ne s'en inquiète vraiment jusqu'à récemment.

La preuve qu'on a raison, c'est que l'autorisation arrivera sans

Ludovic/REA

difficulté, l'importance modeste de l'implantation ne paraissant pas justifier pour les services dispensateurs une étude d'impact hydrogéologiquement un peu poussée du site.

Puis des extensions

« logiques, naturelles... »

Comme chacun sait, l'activité humaine est avant tout génératrice de déchets d'une part, et d'autre part, les implantations industrielles, de ce type y compris, doivent pour survivre et comme toute autre industrie, trouver de l'aliment et de la rentabilité. Les volumes s'accroissent donc et deux autorisations d'extension du centre de tri sont successivement et placidement accordées par la préfecture et par les services techniques habilités, dans une sorte de mouvement naturel qui ne les conduit pas à déclencher des études plus poussées. Or, de premiers signaux étaient intervenus : des habitants spécialistes de l'environnement avaient annoncé des risques de turbidité des eaux, jusqu'alors inexistantes, en cas de précipitations abondantes, du fait de ces nouvelles implantations ; et ces risques s'étaient vérifiés.

Même si quelques bavures dans les fonctionnements de ce centre seront relevées (mauvais stockages de produits, par exemple - batteries en l'occur-

rence), l'habitude s'installe, et les quelques alarmistes qui s'entêtent à dénoncer certains risques de pollution de l'aquifère sous-jacent sont qualifiés « d'intégristes, d'ayatollah » de l'environnement et marginalisés par les décideurs. D'ores et déjà, trois éléments nous paraissent intéressants à souligner.

✓ L'agrément donné au motif qu'il n'y a pas de « *différence notable d'activité* ». La formule administrative portée sur les autorisations délivrées et cosignées par l'inspecteur des installations classées est intéressante, car elle attire l'attention sur une faiblesse évidente du raisonnement pour tout technicien, et sur un risque qui peut se découvrir considérable pour l'environnement : un changement d'échelle peut, en fait, modifier fortement les conditions d'une activité, au point même d'en modifier la nature. Tout est à reconsidérer : modification des effectifs et des conditions de travail, capacités et conditions de tri/stockage, temps de stationnement sur le site, capacités d'encadrement, étude hydrogéologique sur les risques de pollution, etc.

Il nous paraît utile de dresser une mise en garde par rapport

à l'utilisation routinière ou systématique de cette formule. Des extensions sont, en fait, des installations nouvelles et doivent être soumises à ques-

Des extensions sont, en fait, des installations nouvelles et doivent être soumises à questionnement et à débat public : au niveau des citoyens il y a aussi des seuils de tolérance.

tionnement et à débat public : au niveau des citoyens il y a aussi des seuils de tolérance, et on se retrouve dans une politique du fait accompli par une

stratégie de petits pas qui, à un moment, va apparaître comme une trahison des élus et des responsables administratifs, même si ceux-ci n'ont pas agi dans ce sens de façon très consciente.

✓ Le caractère censé être anodin d'une demande d'extension : dans la demande, les intitulés des impacts possibles existent bel et bien, puisqu'ils sont déclinés comme une sorte de cahier des charges à considérer, mais ils sont estimés, sans doute, par le demandeur et, après, par ses contrôleurs, comme formels. Ce plateau qui va être plus tard qualifié par un hydrogéologue comme un « château-d'eau » (1), ressource considérable alimentant au moins 60 points d'eau et une source de 2 300 m³/heure, est décrit ainsi dans le formulaire de la demande qui a été autorisée : « il n'existe pas dans la zone d'écoulement superficiel per-

manent ou temporaire, il n'y a pas non plus de manifestation connue sous la forme de gouffre ou de résurgence d'un éventuel ruisseau karstique. On ne recense pas également de puits ou de fontaine à proximité ». Ceci a été considéré comme suffisant, là aussi, sans doute par une sorte de réflexe « imprimé à remplir ».

✓ La vigilance à avoir même dans le cas d'une implantation très légère. On s'aperçoit que *la première implantation devient l'argument majeur de la suite*. Parce qu'il existe déjà quelques infrastructures, les activités de même nature vont avoir tendance à s'agglomérer progressivement, avec pour justificatif et légitimation le « déjà là ». Le citoyen doit savoir que tout projet peut devenir un processus lourd et engager et hypothéquer l'avenir. Ceci ne veut pas dire qu'il faut refuser, mais envisager les conséquences et les risques et optimiser et pratiquer la concertation en amont.

Puis des ambitions de plus en plus incompatibles avec le site...

On peut penser que tout ceci serait, pour pas mal de gens, passé inaperçu - sauf cas de pollution toujours possible - si un « porteur de projet »

comme le monde moderne nomme un entrepreneur, publiquement et puissamment soutenu par le leader politique local déjà impliqué dans le centre de tri, ne s'était avisé d'acquérir deux parcelles à la communauté de communes propriétaire des hectares entourant le centre de tri d'ordures ménagères, pour y installer un centre de déchets industriels banals (DIB).

Pour ce faire, une demande d'autorisation d'implantation à dû être produite en 1999 auprès de la préfecture, étude hydrogéologique à l'appui, et une enquête publique menée. Les termes de la réglementation s'appuient sur une périphérie de 1 km à considérer autour d'une implantation.

On pratique donc un épandage de fluorescéine, qui se retrouve 3 jours après dans 60 points d'eau et, plus particulièrement, dans une source alimentant des centaines de personnes des villages voisins, à 3 ou 4 km à vol d'oiseau ; c'est en considérant la couleur de l'eau dans leur verre que les populations prennent conscience de leur implication directe dans le nouveau projet et se mettent à s'y intéresser...

Tout se révèle aux gens d'un coup : projet d'une « zone verte » égale implantations de divers industriels liés aux déchets, centre de DIB d'une

capacité de 15 000 tonnes avec révision des routes y conduisant, fours de destruction de déchets envisagés - thermolyse à priori -, ramassage des déchets de 7 départements limitrophes, tout cela sur un sol fragile abritant d'innombrables ressources en eau.

Aussitôt s'opère une levée de boucliers et des demandes d'informations et d'explications émergent de toutes parts. La publicité n'a, en effet, été faite que dans un extrême voisinage et pas dans ces villages séparés de 3 ou 4 km et même plus du lieu d'implantation, mais concernés au premier chef : au-delà d'une bonne qualité d'eau et d'une quantité qui fait ignorer les rationnements même au plus fort de l'été, l'eau gérée communale ne coûte que 2 francs le m³.

Commence la quête de l'information qui s'avère un parcours du combattant : Plan départemental de déchets demandé à la préfecture qui objecte sa révision (« l'ancien est obsolète et le nouveau pas publié »), requêtes infructueuses par courrier recommandé des mairies (satisfaction leur sera donnée en passant par la Commission d'accès aux documents administratifs à Paris (Cada), ou obtenue par des circuits parallèles : mouvements associatifs d'environnement, par exemple).

Les populations entrent en lutte : pétitions apportées à la préfecture, courriers de personnalités locales alarmées à d'autres personnalités nationales ou régionales, les demandes d'audience se multiplient auprès des politiques locaux, etc. Une association se forme, portée par les populations locales révoltées par l'ignorance dans lesquelles on les tient, qui demande aux « urbains » de se battre pour eux et avec eux.

Le préfet a signé l'autorisation d'implantation le 30 novembre.

Il a quitté ses fonctions 1^{er} décembre.

La nouvelle a été connue le 13 décembre au cours d'une réunion sur un autre sujet, tenue par le secrétaire général faisant fonction de préfet. La justice, dernier recours démocratique - mais payant - est saisie.

Des déficits juridiques et structurels entraînant des dysfonctionnements de la démocratie

La réglementation du 1 km périphérique aux installations

Ce kilomètre à considérer n'a aucun sens par rapport à des circulations intenses d'eaux

souterraines dont on n'a pas les tracés ni les limites exacts : « je pensais que la fluorescence sortirait chez moi, elle est sortie chez vous, je ne m'y attendais pas » (le promoteur politique de la zone de déchets).

Les enquêtes publiques y compris doivent trouver des aires de publication et de publicité correctement définies par la mesure des impacts possibles des activités soumises à autorisation, sinon le débat avec les populations concernées est escamoté, avec tous les problèmes qui vont s'en suivre par la suite.

Il faut savoir que l'économie et l'emploi du département reposent sur des produits agricoles labellisés et que la moindre rumeur de pollution peut déstabiliser cette économie.

Des notions juridiques pas assez explicites ni respectées

Dans le cas qui nous occupe on aurait envie de dire que la loi sur l'eau d'un côté, le principe de précaution de l'autre, devraient suffire à tout arrêter tant ils s'appliquent là comme un cas d'école. Apparemment absolument aucun promoteur n'en tient vraiment compte (« on ne pourrait rien faire ») et personne n'est sensible à leur application : il est inté-

ressant de noter que le dossier envoyé au ministre soi-même et au ministère de l'Environnement par plusieurs personnalités a été dirigé vers le service des déchets plutôt que vers celui de l'eau. Le ministère serait-il lui-même convaincu de la difficulté d'application de son discours, la réglementation des 1 km n'est-elle pas exemplaire de réglementations insuffisantes et à revoir ?

Le niveau départemental est-il pertinent ?

A la question « pourquoi là ? », deux réponses sont proposées par les promoteurs :

✓ « Parce qu'il y a déjà quelque chose » ; nous l'avons déjà dit, *il faudrait donc refuser le « quelque chose » au départ au cas où...*, ce qui est malsain : quelques situations de ce type et la technostucture va bloquer de fait toutes les initiatives en suscitant la méfiance à priori des citoyens.

L'antériorité étouffe l'opportunité. On reproche au principe de précaution mal géré de faire courir les risques d'un blocage généralisé ; il en est de même ici mais inversement : le principe de non-précaution multiplie des risques d'accidents annoncés.

✓ « Parce que ce département est presque partout géologi-

quement uniforme, *il faut bien que ça tombe quelque part, sinon on ne ferait rien* » : outre que chacun appréciera qu'à l'heure où des technologies de l'intelligence non polluantes arrivent et sont le sel et le levain de l'économie et du développement, l'équipement industriel fondamental soit l'usine à déchets (çà c'est pour plaisanter), le plus grave est surtout, qu'à l'heure où les découpages administratifs s'effondrent au profit du

projet de Pays, des technologies, de la mondialisation, *le raisonnement « départemental » soit privilégié.*

On a un peu l'impression d'un absurde local. Les termes d'une telle

implantation semblent posés à une échelle non pertinente : une antériorité, puis une usine qui va devoir être rentable et donc ira chercher des déchets sur 7 départements voisins alors qu'on est dans le département le plus contre-indiqué au niveau des sols...

Des idées courtes donc - à l'échelle d'un département - calées sur un découpage non pertinent - administratif plus que géologique - et des responsables limités dans leurs réflexions stratégiques de développement.

Les découpages des communautés de communes

Il s'avère qu'une communauté de communes implante, et que des villages d'une autre communauté de communes subissent - les circulations d'eau ne connaissent pas de frontières administratives -. Les « Pays » fondés sur les projets risquent fort d'accroître ces découpages, avec,

L'ensemble des commissions, syndicats communaux, rapporteurs, groupes politiques, etc. se trouve de fait « détenu » depuis l'origine de la problématique des déchets par les mêmes personnes et de fait confisqué pour les autres.

dans ce cas par exemple, des projets fondés sur des AOC en développement d'un côté, soucieux de qualité, consommateurs d'eaux saines et, de l'autre côté, des plateaux calcaires plus difficiles à exploiter et en manque de perspectives nouvelles. Des conflits et des incompréhensions se font jour.

Des structures closes

En fait, si pour les populations le serpent est sorti d'une pochette surprise et s'il a fallu le reconstituer progressivement, c'est pour une raison bien précise : l'ensemble des commissions, syndicats communaux, rapporteurs, groupes politiques, etc. se trouve de fait « détenu » depuis l'origine

de la problématique des déchets par les mêmes personnes, et donc de fait confisqué pour les autres. Il s'est élaboré une pensée dominante commune portée et argumentée par les mêmes leaders censés être experts aussi et charismatiques (le Pdt de la communauté de communes est aussi chargé de ces questions dans la fédération de son parti, dans le département, met en place son successeur dans le syndicat départemental des déchets, etc.). Toute innovation, toute différence ne peut que difficilement surgir dans un tel contexte sans être taxée d'iconoclaste. Là encore c'est un phénomène structurel et de groupe naturel, mais qui appelle la vigilance : faire venir des invités qui racontent des choses différentes, voir comment les étrangers règlent ou pas leurs problèmes, il faut inventer des rencontres qui fassent place aux différences.

L'expertise technique et scientifique

L'expertise se situe ici à plusieurs niveaux : nous avons parlé en amont des choix opérés sur les lieux et les modes de tri, stockages et traitements, qui nous paraîtraient plus pertinents dans une stratégie nationale, au moins pour

les grosses implantations, compte tenu de l'intelligence du positionnement par rapport aux lieux à desservir, aux pollutions diverses à assumer, et des coûts pour la collectivité de choix erratiques : étanchéités supplémentaires, investissements dans des équipements de voirie, risques évidents de pollution, surdimensionnements des installations de traitement qui vont conduire à aller sans cesse chercher plus loin de l'aliment, etc. Donc des commissions stratégiques nationales, avec des experts, quand il s'agit d'équipements lourds et collectifs.

Au-delà, la question posée est : qui est l'expert, qui commande quoi et comment, à qui l'expertise obéit-elle ?

Les décideurs politiques et administratifs, ou à la limite les entrepreneurs - mais là le problème est un peu différent - s'appuient sur des services de l'Etat - DDE, DDA, Drire, DDASS... Ceux-ci répondent eux-mêmes ou sous-traitent la demande à des cabinets. La demande n'est pas posée en termes d'opportunité - où, comment, pourquoi et pour combien, peut-on implanter telle ou telle exploitation, mais, sachant qu'on la

fait là (et là l'opportunité c'est le fief du promoteur) comment gérer mon choix, la réponse se fait alors en termes d'ajustements des équipements à l'activité, et cela peut demander en particulier des investissements qui n'auraient pas lieu d'être. L'expert est trop souvent le serf de la décision.

En outre, qui est l'expert ? Dans le cas présent d'une hydrogéologie fragile mais importante dans ses enjeux, dès l'amont, des hydrogéologues neutres (universitaires, par exemple, ou alors co-désignés par les parties ou le ministère de l'Environnement, etc.)

A l'heure où on demande aux gens de se mobiliser au nom de la citoyenneté, celle-ci est bradée sous toutes ses formes, savoir, nombre, représentation.

auraient dû être désignés pour qualifier des sites. Après, il s'agit de l'expertise pour suppléer aux carences, et quand vient l'hydrogéologue c'est trop tard et en termes de soins palliatifs. Si un citoyen pourvu d'une expertise légitime parle, quelqu'un dont c'est le métier par exemple, il est taxé d'opposant et traité comme tel, si une association interpelle les services de l'Etat pour travailler avec eux dans d'autres perspectives techniques, le service répond « si le politique local me demande de le faire ». La mise

en scène des réunions de projets est édifiante : le préfet, son staff et les services de l'Etat d'un côté, les « oppositionnels » censés entraver les projets de l'autre ; on n'est pas dans de véritables discussions d'enjeux techniques ou économiques mais dans des rapports de force désolants. Il est tout à fait intéressant de

voir que la représentation populaire - élu de village dans un cas, centaines de pétitionnaires dans un autre - est complètement indifférente aux pouvoirs en place : à l'heure où on demande aux gens de se mobiliser au nom de la citoyenneté, celle-ci est bradée sous toutes ses formes, savoir, nombre, représentation. Elu, associatif, représentant professionnel, expert, si leur parole ou leur projet sont différents ils perdent leur statut et ils deviennent uniquement contestataires. Comment pourra-t-on espérer motiver des participants aux projets de Pays, par exemple, et compter sur des montages participatifs indispensables au développement socio-économique ?...

Rappelons qu'en l'occurrence « l'opposition » ne l'était pas vraiment, elle proposait un travail commun sur des solutions alternatives.

Des manques de formations à la citoyenneté pour les responsables

De manière analogue, on observe que les clanismes outrepassent la citoyenneté. Ainsi des services de la préfecture qui font de la rétention d'information (maires contraints d'avoir recours à la Cada) ; à une demande de consultation d'un document public faite aux services de la mairie concernée, la responsable répond : « c'est le travail essentiel des associations de trouver des biais pour avoir l'information ». Sic.

La citoyenneté commence par l'exemplarité : si les gestionnaires divers sont peu ou prou dans des comportements qui peuvent laisser penser que les choses ne sont pas nettes, dans des propos qui peuvent laisser entendre que les raisonnements et les logiques sont pervertis, c'est *leur fonction dans sa responsabilité et sa légitimité qui est atteinte*.

« Des mots pour le dire »

Le monde moderne est plein d'un vocabulaire et de procédés qui ne parlent plus aux gens : la communication se parasite elle-même. Qui va réagir à une enquête publique qui ne s'adresse pas aux gens

concernés puisqu'ils n'ont pas été identifiés comme tels : périmètre immédiat contre sources émergentes beaucoup plus loin ? Qui sait ce que sont « les métiers du vert » et une « zone verte » ? Beaucoup ont cru à l'implantation d'un parc d'attractions ou de loisirs et non à une zone industrielle consacrée aux déchets, ce qui explique certains retards à l'allumage. Qui sait ce qu'implique le terme de ZAC sur la réalisation d'un projet ? Qui sait qu'un « porteur de projet », terme éminemment noble, est un entrepreneur qui va se placer - et c'est honorable - dans la logique de profit qui est légitimement la sienne ? Face à toutes ces ambiguïtés, qui va affranchir le citoyen, le faire cheminer ? Pas la presse qui s'alimente de tous ces malentendus, pas le politique qui impose - pour notre bien, certes -, pas le technicien qui est dans son langage à lui. Les décideurs, sont les premiers piégés qui parlent d'un projet, alors que, justement, il ne s'agit pas de cela : un projet est d'abord une perspective nouvelle qui s'étaye et se déplace ; il s'agit là d'un processus, d'une forme de bricolages progressifs : petite implantation, extensions, augmentations sans précautions, ni vigilance, ni concertation.

Des hommes et des représentations blessés

Au-delà de tout c'est tout un système de représentations qui est blessé et en crise : *le territoire* est pour ses habitants un lieu aimé et, comme toute chose aimée, il est à développer en le respectant et en respectant ceux qui l'exploitent, l'entretiennent, le développent. Peut-on économiser un débat face à un projet qui ne propose rien d'autre sur le plan local, comme développement socio-économique, qu'un site pour déchets alors que la sagesse et la mémoire paysanne le rejettent, et que le plus gros de la population y est hostile, au nom d'une géologie fragile ?

Il est tout à fait intéressant aussi de voir comment une source alimentant un village est, y compris pour les jeunes et les nouveaux arrivants, un lien d'attachement, une sorte de fierté, de patrimoine culturel qu'ils tiennent des générations précédentes, qui a contribué au développement agricole donc à la vie locale et, simultanément, de voir combien cette source est encombrante pour les décideurs. Ces représentations divergentes contribuent à alimenter et consolider la rupture regrettable entre les citoyens et leurs représentants. Au-delà de l'aspect

affectif c'est aussi *la représentation de l'ensemble du système politico-administratif* qui est en cause : à une image de dynamisme et de protection, parfois même de modernisme, se substitue celle d'un pouvoir solitaire, porteur d'intérêts particuliers, parfois même de conceptions archaïques.

Des acteurs nouveaux ?

Un manque d'*ingénieurs de développement territoriaux* est évident : des gens qui savent lire un contexte avec des outils renouvelés de gestion de projets. Il existe aujourd'hui des formations à ce type de gestion tournées vers l'industrie. La carence dans les métiers du développement local est certaine, s'ensuivent une pauvreté d'idées, d'innovations, une absence de grille d'analyse pertinente de ces idées, des outils nouveaux à leur service. A l'intersection de l'ingénieur de développement type designé comme l'industrie a su l'initier, d'une sensibilité développée aux contraintes et potentiels de l'environnement - écologie, agro - mais aussi de la socio-

logie et du droit, et des formations classiques d'ingénieur, une *filière* pourrait trouver une vraie place et une créativité investir des réalisations nouvelles indispensables aujourd'hui pour un développement du territoire. Interpréter l'économie industrielle avec une vision actualisée et dynamique des problèmes et des projets, se réconcilier avec le terrain au-delà du dossier, innover dans des perspectives modernes et qualitatives, donnerait aux services de l'Etat une nouvelle crédibilité et une nouvelle jeunesse (dans le département en question, par exemple, plusieurs projets sont à l'étude : une porcherie industrielle du fait de la saturation de la Bretagne, une mine, une ligne THT - en pointillé car les départements limitrophes s'y opposent et dont on arrive pas à percevoir la nécessité depuis 10 ans que les gens échantent. Sûr que les gestionnaires ne savent pas

Si on consent à reconnaître des problèmes de langage, de circulation de l'information et de participation du citoyen, si on reconnaît que les logiques dominantes s'auto-alimentent, ne faut-il pas susciter des médiateurs de projets qui iraient vers les citoyens et retourneraient vers les gestionnaires et experts ?

encore qu'on est en l'an 2000). Si on consent à reconnaître des problèmes de langage, de circulation de l'information et de participation du citoyen, si on reconnaît que les logiques dominantes s'auto-alimentent, si on consent à admettre que les dossiers sont d'autant plus légèrement validés qu'ils ne font pas l'objet de débats et n'intègrent pas les composantes différentes, ne faut-il pas susciter des médiateurs de projets qui iraient vers les citoyens et retourneraient vers les gestionnaires et experts? Un travail à soi-même de collecte, réunions, confrontations, aller-retour, explications à organiser? Enfin, ne sera-t-il pas temps, un jour, de faire assumer à l'administration locale la « *traçabilité des décisions* » ? Tel préfet, directeur de service ou élu qui aura apposé sa signature sur un document mal instruit, approximatif ou faux, quel que soit le délai de l'erreur, ne devra-t-il pas un jour rendre compte de sa décision, qui concerne au premier chef ceux qui restent (car eux, tournent)? Les maires sont responsables de leurs adminis-

Dumont/REA



Le nouveau projet signifie Centre de DIB d'une capacité de 15 000 tonnes avec révision des routes y conduisant, fours de destruction de déchets, ramassage des déchets de 7 départements limitrophes, tout cela sur un sol fragile abritant d'infinies ressources en eau.

trés, de leurs biens et de ceux de la commune, et on voit aujourd'hui comment ils sont pénalisés par la moindre erreur ou négligence. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les services techniques et administratifs ? Ceci ne modifierait-il pas l'attentions qu'ils portent aux avis d'experts venus d'ailleurs ?

Conclusion

Cette histoire est modeste par rapport à bien des catastrophes annoncées dont les media rendent compte quasi quotidiennement. Nous avons essayé d'être objectifs. Il est

vrai que, venant de contextes institutionnels, nous avons été quelques uns un peu surpris de l'accueil fait à nos propositions, essais de compromis et de travail commun. Ayant eu à innover dans le développement socio-économique des territoires, nous avons été aussi surpris de la difficulté pour les gens de terrain de se faire entendre, ce qui contribuera à nous aider dans notre propre conduite de projets. Si nous avons tenu à raconter ici cette histoire, c'est pour essayer d'en produire les leçons et les suggestions et les faire partager à ceux qui prennent des décisions, souvent sans trop se poser de questions, espérant avoir mis un

peu d'interrogations, de doutes et de méthodes dans des choix qui peuvent leur paraître évidents. L'important n'est pas l'histoire mais tout ce que l'on peut en tirer comme enseignements et hypothèses de travail... On espère cependant que son issue sera plus favorable.

Remerciements

Nous remercions Mme E. Germaine Ricou de sa lecture critique et de ses suggestions. Mme E. Germaine Ricou est ancien directeur de recherches de l'Inra, membre du Comité départemental de l'environnement, Présidente d'honneur de France Nature Environnement.

Note

(1) • Résultat d'un simple épandage de fluorescéine sur le site du centre de tri et de quelques repérages consécutifs.

Bibliographie

[1] • A. Chandernagor, *Le Monde* du 29 décembre 1999 - La revue *Mouvements*, n° 7, Des vessies et des lanternes- A. Santini, Ed. 1, 01-2000.